

Le dépérissement des végétaux, la concentration de métaux toxiques dans la chaîne alimentaire, l'effritement accéléré du patrimoine architectural ne sont que quelques-uns des effets néfastes du phénomène dit des « précipitations acides ». Celles-ci résultent avant tout du rejet d'anhydride sulfureux (SO_2) et d'oxydes d'azote (NO_x) dans l'atmosphère par certaines industries (centrales thermiques, fonderies) et par les moteurs à combustion interne. Dans l'atmosphère, le SO_2 et les NO_x se transforment en particules de sulfate ou de nitrate, puis, se combinant à la vapeur d'eau, en acides sulfuriques ou nitriques faibles. Ces polluants franchissent ensuite des centaines, voire des milliers, de kilomètres sous l'impulsion des vents dominants avant de retomber sous forme de précipitations. Il pleut littéralement de l'acide : les pluies qui touchent le centre et l'est du pays sont dix fois plus acides que les pluies « propres ».

Les conséquences, bien que faisant encore l'objet d'études, sont de plus en plus évidentes. Au Québec, le dépérissement des érablières met en danger la production du sirop d'érable; en Ontario, 48 000 lacs sont vulnérables aux pluies acides et quelques centaines sont déjà « morts »; dans les provinces de l'Atlantique, le saumon a cessé de remonter dans plusieurs rivières. Les pluies acides n'épargnent ni la vie aquatique, ni la végétation, ni l'activité humaine.

Or, sur quatre millions de kilomètres carrés ou 46 p. 100 de la surface terrestre du Canada, les écosystèmes aquatiques sont très sensibles aux précipitations acides. Ces zones de grande vulnérabilité, concentrées dans l'est du pays, sont aussi celles où l'eau douce est la plus abondante; ce sont des régions de choix pour la pêche sportive et les loisirs.

Le problème est d'envergure nord-américaine. Au Québec, par exemple, 50 p. 100 des précipitations acides proviennent des États-Unis, 25 p. 100 de l'Ontario et 25 p. 100 du Québec même. Le Canada s'est déjà engagé à réduire de moitié ses émissions d'anhydride sulfureux avant 1994. L'Ontario entend diminuer de 45 p. 100 ses émissions par rapport au niveau de 1986, tandis que le Québec aura réduit les siennes de 45 p. 100 en 1990, par rapport au niveau de 1980. Les autres provinces à l'est de la Saskatchewan ont également adopté des mesures analogues. Le Canada abaissera ses émissions d'oxydes d'azote de sources mobiles de plus de 45 p. 100 d'ici à l'an 2000. En 1988, le Canada et 24 autres pays ont signé le Protocole de Sofia visant à réduire les émissions de NO_x .

Mais il faudra faire davantage. Malgré le recours à des palliatifs comme l'épandage de chaux sur les lacs et les sols acidifiés, il importe avant tout de poursuivre les négociations avec les États-Unis pour conclure une entente sur la réduction des émissions à l'échelle continentale.